

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **32**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **04/12/2014**

Date d'affichage : **08/12/2014**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 15 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le quinze décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Maria De Fatima FIANDINO - Pascal CORDÉ - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Monique LEBLANC - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Sébastien MACREZ à Marc Etienne LANSADE / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN /

ABSENT : Patrick GARNIER

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Pour permettre à certaines associations ou syndicats intercommunaux, ayant des charges de personnel et de gestion, de fonctionner avant le vote du Budget Primitif 2015, il est possible de prévoir une avance sur subvention 2015, à verser dès le début de l'exercice 2015 en fonction de leur besoin de trésorerie, cette décision étant reprise lors du vote du Budget Primitif.

Sont concernés :

▪ CCAS	: 30 000 €
▪ Crèches (La Maison Bleue)	: 180 000 €
▪ Office de Tourisme	: 45 000 €
▪ SIVU Pays des Maures Golfe de Saint-Tropez	: 45 000 €
▪ Sporting Club Cogolinois Football	: 15 000 €
▪ Tennis Club deCogolin	: 5 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une avance sur subvention, aux associations comme indiqué ci-dessus, avant le vote du Budget 2015.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à **L'UNANIMITE**.

Maire,



Marc Etienne LANSADE

N° 2014/153

AVANCES SUR SUBVENTIONS OU PARTICIPATIONS 2015